VENCE OUEST

La gazette de votre quartier

Juillet 2023

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers voisins et amis,

Ces derniers mois, notre quartier a été agité par un mouvement de mécontentement de la part d'une partie de ses habitants. L'association a soutenu leur action puisque c'était bien là son rôle statutaire. Malheureusement, cette décision a été souvent mal interprétée et a donné lieu à des contre-vérités propagées par des personnes mal informées. Je tiens à dire que la préservation du bien-être et la qualité de vie à la Sine sont bien nos uniques préoccupations. Vous trouverez dans cette gazette un article basé sur des documents officiels émis par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ainsi que de la préfecture des Alpes-Maritimes ne pouvant être remis en question. Il est parfois des actions qui ne sont pas populaires mais indispensables et demandent un peu de courage pour que les lois soient respectées par tous de manière équitable et dans l'intérêt du plus grand nombre.

Je vous laisse maintenant découvrir les autres articles et rubriques habituelles de votre journal.

Je vous en souhaite une bonne lecture, n'hésitez pas à nous contacter par mail, Facebook ou le site de l'association pour toute remarque ou question, je me ferai un plaisir de vous répondre.

Brigitte Baguet

Nuisances sonores et environnementales

Mi-février 2023 les riverains du chemin de la Sine placardaient sur leurs clôtures des banderoles pour exprimer leur ras-le-bol face au ballet incessant de camions que génère l'activité récente de concassage située dans la zone d'activité de la Sine. Vence Ouest a décidé de s'associer au collectif des riverains pour défendre les intérêts de notre quartier.

Outre les nuisances sonores et dégradations diverses et variées dues au passage de nombreux camions venant de tout le département et dont le tonnage pouvait atteindre 32 tonnes et plus, se pose également le problème lié aux impacts urbanistiques, environnementaux, écologiques et sanitaires d'une telle activité à proximité immédiate de maisons d'habitation et à la lisière du massif forestier de la Sine.

En effet plusieurs rapports de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et surtout le dernier, début mars, laissent apparaître de nombreux manquements dans la conformité de l'activité avec une préconisation de suspension de cette dernière. L'entreprise de concassage n'a pas obtempéré à la majorité des points faisant l'objet d'un précédent arrêté préfectoral de mise en demeure (23 mars 2022).

À titre d'exemple parmi les 35 points contrôlés, 31 préconisent la suspension de l'activité. L'inspection constate :

- la présence de réservoirs contenant des produits liquides susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol qui ne sont pas placés sur rétention ;
- que l'exploitant n'est pas en mesure de justifier de l'adéquation des moyens dont il dispose pour faire face à un incendie ;
- un dépassement des valeurs limites de bruit autorisé ;
- qu'aucune disposition spécifique n'est prise pour limiter les émissions de poussières ;
- des défauts de conception et d'entretien des installations électriques.

Dans ce rapport comme dans le précédent, il est également fait mention de l'absence d'un registre des déchets. Ceci semble signifier qu'aucun contrôle n'est exercé quant aux types de matériaux à impact nocif qui peuvent être concassés sur cette zone.

L'inspection constate également que l'entreprise n'est pas entre autres en mesure :

- de justifier que les déchets apportés ne proviennent pas de sites contaminés ;
- de s'assurer que les éventuels apports d'enrobés bitumeux sont exempts d'amiante.

Il semble d'ailleurs qu'à l'heure actuelle aucune recherche n'a été faite dans ce sens. Vence Ouest travaille sur le sujet.

Suite à ce rapport le préfet vient de prendre trois nouveaux arrêtés de mise en demeure dont un relatif à la suspension de cette activité.

Au regard de toutes ces informations, les riverains et Vence Ouest attendent de la municipalité une prise de position forte sur l'avenir de cette activité dans la Sine et restent particulièrement attentifs à l'évolution de ce dossier. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de son évolution au fil des événements.

Nous vous invitons à prendre connaissance du dernier rapport de la DREAL ainsi que des cinq arrêtés préfectoraux pris depuis novembre 2020 via les liens suivants :

https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006409450

https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Mise-en-demeure-et-suites-administratives/GALGANI

Brigitte Baguet

Prévention contre les feux de forêt

Le 12 mai dernier nous vous avons proposé une réunion d'information dont le thème était le risque d'incendie de forêt : « Et si la forêt brûlait ? ».

Initialement programmée le 14 avril, par suite du désistement des intervenants pompiers et des représentants de l'ONF (Office national des forêts) à la dernière minute, nous avions dû reporter notre conférence.

Nous avons cherché un autre animateur, légitime et compétent. Le colonel René Blancardi ancien pompier en retraite et donc libéré de ses obligations professionnelles, nous a proposé son aide. Il avait toutes les connaissances requises puisqu'ayant passé une bonne partie de sa carrière à diriger des hommes sur le terrain et à traiter ce sujet particulier des incendies de forêt. Il a également travaillé à l'élaboration du plan de prévention des risques d'incendie de forêt, au niveau départemental.

Il a tout d'abord dressé un historique des feux dans la Sine depuis les années 1930 et mis ainsi en évidence que le plus gros risque de départ de feu venait du Vallon Rouge sur le territoire de La-Colle-sur-Loup. Il a évoqué les différentes zones définies dans le plan de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF), symbolisées par des couleurs allant du blanc au rouge en fonction de l'importance du risque lié à ces parcelles.

Il nous a ensuite exposé le plus important pour les habitants, c'est à dire la prévention, les comportements à avoir, (ne pas jeter de mégots en lisière ou dans la forêt, le mieux étant de ne pas fumer dans les bois) et les obligations qui incombent à chacun et à la municipalité dès lors qu'on est propriétaire d'un terrain construit (obligations légales de débroussaillement).

Il a conclu son exposé par les bons gestes à tenir en cas d'incendie déclaré, comme :

- se calfeutrer à l'intérieur de sa maison en fermant les volets ;
- placer des serviettes mouillées en bas des portes ;
- ne pas quitter sa demeure car le danger est plus grand à l'extérieur et on peut contrarier l'arrivée des pompiers en encombrant les routes d'accès.

Chacun des participants a maintenant en tête tout ce que l'on doit savoir quand on habite ou qu'on se promène près d'une forêt !

Brigitte Baguet

Lancement de la campagne incendie

Le 30 mai au matin, à l'invitation du conseil départemental nous avons assisté au lancement de la campagne incendie 2023. Rendez-vous était donné au Caire au-dessus de Tourrettes-sur-Loup, où tous les dispositifs de lutte contre les incendies étaient déployés. Nous avons suivi une démonstration de fixation de départs de feux en montagne au moyen de deux hélicoptères, un Écureuil et un Dash, sans largage d'eau afin de ne pas gaspiller cette précieuse ressource.

Outre les forces d'interventions aériennes et au sol, des panneaux explicatifs rappelaient entre autres le respect des obligations légales de débroussaillement qui, si elles ne sont pas appliquées, mettent en danger les habitations en cas d'incendie. Malheureusement il a été démontré qu'en Gironde l'année dernière les zones ravagées par le feu n'avaient pas ou peu été nettoyées. L'accent a donc été mis sur la prévention des risques et les bonnes pratiques à suivre pour se protéger et protéger les autres.

Belle matinée fort intéressante en écho à la réunion de prévention des feux de forêt que nous vous avions proposée le 12 mai dernier. Votre association met tout en œuvre pour vous informer !

Brigitte Baguet

Nettoyage des abords de la forêt

Nous étions une dizaine, adhérents de Vence Ouest et membres de l'association, à nous retrouver samedi 13 mai à 10 h, à l'entrée de la piste des Salettes, pour une nouvelle opération de nettoyage des abords de la forêt. Cette fois, il faut bien reconnaître que nous avons récolté moins de déchets qu'au mois d'octobre et surtout moins de très gros objets. Nous avons rempli tout de même une dizaine de sacs de 100 litres, de canettes, gobelets en carton et en plastique, bouteilles, paquets de cigarettes, mégots, bouteille de gaz et autres… Il est si facile quand on déjeune sur son lieu de travail au milieu des bois, ou quand on pique-nique, de ramasser ses déchets et de les jeter dans une poubelle plutôt que de les abandonner sur place !

Ils souillent la nature et peuvent être source de départ de feu ! S'il vous plaît, pensez-y la prochaine fois, nous allons de nouveau connaître un épisode de chaleur et de sécheresse, n'aggravons pas la situation par notre insouciance. Les réunions d'information ne servent à rien si elles ne sont pas suivies de bons gestes !

Brigitte Baguet

La fête du quartier

Ce vendredi 2 juin 2023, une centaine d'habitants du quartier s'est retrouvée pour une soirée festive organisée par notre association, dans le cadre magnifique de l'espace forestier de la Sine, mis gracieusement à notre disposition par la famille Browaeys, les propriétaires du camping de la Bergerie.

Chaque année, cette soirée tant attendue nous donne l'occasion d'accueillir les nouveaux arrivants et de se retrouver entre voisins, dans une ambiance chaleureuse de partage et d'échanges le temps d'une soirée, de vivre ensemble tout simplement, pour créer de nouveaux liens ou renforcer les liens existants.

Nous avons pu apprécier les succulentes préparations sucrées-salées offertes par nos « chers voisins », ainsi que les raviolis des charmantes cuisinières du Ravioli Mobile.

La voix de Marie-Pierre nous a entraînés dans un tourbillon enchanteur et nous avons même osé quelques danses sous la pleine lune...

Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine...

L'équipe de Vence Ouest souhaite à tous un excellent été et vous donne rendez-vous pour le concert de rentrée le 2 septembre à 17 heures !

André Lebreton

La Reine Jeanne et les treize fontaines

Entre Vence et Saint-Paul, les relations n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille…

L'alimentation en eau a généré au cours des siècles bien des conflits ! Remontons le fil de l'histoire jusqu'à la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence (1326-1382), qui, le 13 mai 1346, fit don à Saint-Paul de plusieurs sources prenant naissance sur les hauteurs de Vence dans la montagne de l'Ormée. De tout temps, cette donation fut contestée… Marius Issert, maire de Saint-Paul de 1945 à 1995, raconte les nombreux procès relatifs à la gestion de l'eau dans son livre « Souvenirs d'un maire ».

Et parmi eux, celui-ci : en 1913, à la suite d'un énième procès, la commune de Saint-Paul avait dû construire treize fontaines sur ce chemin de terre alors impraticable dans les bois de la Sine, en territoire vençois. Ces fontaines devaient servir aux habitants et aux animaux, et devaient débiter au minimum un mètre cube par jour ! Dès que l'eau venait à manquer, les Vençois contactaient la mairie de Saint-Paul pour se plaindre.

En 1960, Jean Maret alors maire de Vence fit construire une canalisation d'eau potable à travers la Sine. Les fontaines devenues inutiles, ne furent plus alimentées ni entretenues.

Aujourd'hui, lorsque l'on emprunte le chemin de la Sine en descendant vers Saint-Paul, quelques témoins vernaculaires de cette époque sont encore visibles dans le paysage, en bord de route.

France Descamps

Trucs et astuces

À la fin de l'été

Les chaleurs arrivent et nous aimons ouvrir nos fenêtres pour profiter de l'air frais de la nuit... mais il est désagréable de découvrir des petites bêtes et insectes qui profitent des fenêtres ouvertes !

Pour les éloigner, un remède très simple préparé par nos grand-mères :

- mélangez à parts égales de l'eau et du vinaigre dans un vaporisateur;
- secouez pour bien mélanger l'eau et le vinaigre;
- vaporisez le rebord de vos fenêtres, à l'intérieur comme à l'extérieur.

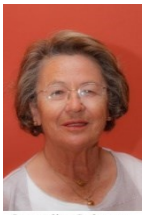

Jacqueline Lebreton

La blagounette de la gazette

Texto d'un mari à sa femme :

« Chérie, une voiture m'a heurté en sortant de mon bureau. Christine m'a amené à l'hôpital.

En ce moment, les médecins font des tests et prennent des radiographies.

Des blessures sévères à la tête, mais a priori pas de risques d'avoir des effets durables. La blessure a requis dix-neuf points de suture.

J'ai aussi trois côtes cassées, un bras cassé et une double fracture à la jambe gauche.

Je t'aime. »

Réponse de l'épouse : « C'est qui, Christine ? »

Éric Stenger

Communiquez avec nous

N'oubliez pas que vous pouvez à tout moment nous contacter

- par notre site internet : **https://www.venceouest.fr/contact/**
- par courrier électronique : **president@venceouest.fr**
- par courrier postal : Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 VENCE
- et nous suivre sur Facebook : **https://www.facebook.com/groups/VenceOuest/**
-

REJOIGNEZ-NOUS

La vitalité d'une association est liée à ses adhérents. Nous comptons sur vous pour nous rejoindre.

Merci d'envoyer ce bulletin accompagné du règlement à : Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 - VENCE

Vous pouvez, si vous préférez, le confier à un membre du conseil d'administration.

VENCE OUEST
BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

_____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

☐ Vous pouvez me contacter si vous avez besoin d'aide dans vos actions.

Je joins un chèque de 20 euros à l'ordre de Vence Ouest ou de 50 euros si j'adhère à titre de personne morale.

À _____ Le _____

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous écrire par mail à president@venceouest.fr, par courrier à l'adresse postale de l'association ou utilisez le formulaire sur notre site internet : https://venceouest.fr/acces-a-mes-donnees/

Association loi 1901 n° 0061018881 - 284 chemin des Lentisques 06140 VENCE